

SPECTRA *infos*

INGENIERIE EN ACOUSTIQUE & INSONORISATION INDUSTRIELLE

ARCHITECTE DE SILENCE



EDITO

Bonjour,

Nous voilà bien engagé dans cette année 2010 ! Derrière nous la crise de 2009 ! Mais est-elle vraiment terminée cette crise ?

La prise de conscience des Français sur l'état des finances publiques, des réformes indispensables des retraites, de la délocalisation de nos industries engendre un pessimisme national bien réel qui influence également notre capacité à réhabiliter la foi dans le progrès et le futur.

En ce qui concerne notre société, « Spectra », les efforts engagés depuis de nombreuses années nous permettent heureusement d'affronter en toute sérénité un avenir positif et envisager une progression de notre activité.

Claude Schuller

SECTEUR *Actu*

• Améliorer l'acoustique interne des locaux Industriels

Le local a un rôle fondamental dans l'exposition au bruit des travailleurs. Il augmente le niveau sonore provenant des équipements et affecte tout l'espace de travail. L'Inrs a mis en ligne une fiche expliquant comment quantifier cette influence, précise les exigences réglementaires et montre des solutions pratiques pour le traitement acoustique de ces locaux industriels bruyants.

Fiche ED 136 - www.inrs.fr

TECHNIQUES & MATERIAUX

• Indice d'affaiblissement acoustique d'une paroi R_w ...

... qualifie l'isolement d'un matériau ou d'un système constructif. Il indique la performance acoustique d'un produit mesuré en laboratoire en l'absence de transmission latérale

L'indice d'affaiblissement d'une paroi, cloison ou doublage, dépend :

- de la masse des parements,
- de l'épaisseur de la lame d'air séparant les parements (rôle ressort),
- de l'épaisseur de la laine minérale située entre les parements (rôle amortisseur),
- de la fréquence critique de chacun des parements à la fréquence critique (F_c).

SPECTRA *Actu*

• Bureau d'étude acoustique

Notre société en partenariat avec la société SADB effectue plusieurs missions acoustiques dans les pays du Maghreb. Après l'Algérie, l'année dernière dans le cadre de l'étude initiale avant mise en fonctionnement du futur métro, nous venons de décrocher plusieurs études acoustiques du bâtiment (notice APS, APD et EXE) au Maroc.

• Bureau d'étude acoustique bis

Suite à l'arrivée d'un nouveau collaborateur, la société s'agrandit et les bureaux acoustiques également : réorganisation et création de nouvelles surfaces de bureau.



PLANÈTE SPECTRA

• Laine en polyester PET

Le polyester est un isolant en fibres PET issues du recyclage de bouteille plastique. Cet isolant phonique et thermique se présente sous la forme de panneaux ou de rouleaux dont les densités vont de 15 à 100kg/m³.

Cette laine synthétique est imputrescible, non déformable et inattaquable, recyclable à 100% et certifié M1 à la résistance au feu.

Coefficient Alpha sabine moyen $\alpha_w = 0,8$.

LE SAVIEZ-VOUS ?

• Recyclage du PET

1 bouteille PET = 7 cartes à puces
27 bouteilles PET = 1 pull polaire
67 bouteilles PET = 1 couette pour deux

SPECTRA EN DIRECT : ETUDE DE CAS

Etude acoustique



Etude d'Impact



• DEFINITION

L'étude d'impact est initialement une étude qui vise à apprécier les conséquences environnementales d'un projet ou d'un site existant pour en limiter les impacts négatifs.

Elle permet d'étudier et de comparer l'impact acoustique de lieux bruyants (industrie, axes routiers, discothèques,...) sur l'environnement proche.



• Etude initiale

Avant la mise en fonctionnement d'une installation ou d'un site, des mesures de niveaux de pression acoustiques doivent être effectués afin de

définir l'état initial acoustique ainsi que les niveaux sonores maximum autorisés conformément aux textes réglementaires et normes en vigueur.

• Mesures de contrôle

Régulièrement et notamment lors de tout changement apporté aux installations sources de bruit, l'industriel ou le propriétaire doit d'assurer que les critères réglementaires

(ex : émergences en limite de propriété riverains) sont respectés.

Une modélisation avec logiciel dédié peut également compléter les mesures.

• Installation Classées

L'arrêté du 23/01/97, relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, ainsi que l'arrêté préfectoral délivré à la société exploitante, fixe la méthode et les niveaux sonores maxi à respecter en limite de propriété de site et ZER

• Bruits de Voisinage

Le décret n°2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et modifiant le code de la santé publique fixe les valeurs maximales :

- de l'émergence globale ;
- des émergences spectrales ;
- du correctif liée à la durée d'apparition du bruit.

